CREPS
TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX TESTS D'ENTREE EN FORMATION
BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS
ET/OU BPJEPS SPORTS COLLECTIFS

MON CHOIX DE FORMATION

☐ BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS
☐ sur 10 mois
☐ sur 15 mois
Le choix définitif sera déterminé par le jury à l issue des tests de sélection

☐ BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS
+
SPORTS COLLECTIFS mention au choix :
☐Handball ☐Rugby à XIII
☐Hockey sur Gazon ☐Rugby à XV

☐ BPJEPS SPORTS COLLECTIFS
(si titulaire du BPJEPS APT)
Mention au choix :
☐Handball ☐Rugby à XV
☐Hockey sur Gazon ☐Rugby à XIII

MON CHOIX DE CERTIFICAT DE SPECIALISATION ou UNITE CAPITALISABLE COMPLEMENTAIRE FACULTATIF

☐ CS activités de l'Escalade
☐ CS accompagnement et intégration des personnes en situation de Handicap
☐ UCC Baseball Softball
☐ UCC Rugby à XIII
☐ UCC DSVAL (Direction d'un Séjour de Vacances ou d'un Accueil de Loisirs)

PHOTO

1. ETAT CIVIL

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle
Nom :…… Prénom ……
Nom de naissance (pour les épouses) :……
Date de naissance :……./……/…… Ville et département de naissance :……
Pays de naissance :……..
Nationalité : ☐ Française ☐ Autre (à préciser)……

Votre domicile habituel **avant** la formation	Adresse :…… …… code postal :……ville……
Votre domicile habituel **pendant** la formation	Adresse :…… …… code postal :……ville……

Téléphone fixe (obligatoire) :……Portable……..……..…
Courriel (obligatoire): ……

SITUATION FAMILIALE

☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ veuf(ve) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e)

2. SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

Dernière classe suivie :
☐ 3ème, CAP, BEP
☐ 2nde, 1ère, Terminale
☐1ère ou 2ème année de DEUG, DUT, BTS

Diplôme le plus élevé obtenu :
☐ aucun diplôme ☐ BAC techno ou pro
☐ BEPC ☐ DEUG, DUT, BTS
☐ BEP-CAP ☐ Diplôme BAC + 3

☞ ***Joindre copie des diplômes***

Date d'arrêt des études :……

Etes-vous titulaire	OUI	NON	Discipline	Date d'obtention
Partie commune du BEES 1er degré				
BEES 1er degré ou BPJEPS				
Autre diplôme (fédéraux)				

DIPLOMES SPORTIFS ET SOCIO PROFESSIONNELS

☞ ***Joindre copie des diplômes***

♦ Suivez-vous actuellement une formation dans le champ du sport et/ou de l'animation OUI☐ NON☐

☞ ***si « oui » précisez :***……

3. SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Vous êtes demandeur d'emploi
Inscrit au Pôle Emploi OUI☐ NON☐
Bénéficiaire du RSA OUI☐ NON☐

Situation auprès du Pôle Emploi
Bénéficiez-vous de l'allocation chômage OUI☐ NON☐
Date de fin de droits :……

Vous êtes salarié(e)
Profession :…….....
Nom et adresse de l'employeur:
……
……..
Téléphone:……Fax:……

Courriel:……..

Nom et Qualité du responsable : ……
Type de contrat :……
Date de début…….. Date de fin……

Autre situation
☐ Etudiant ☐ Travailleur indépendant ☐ Congé parental ☐ Autre
☞ ***Si étudiant, joindre copie de la carte d'étudiant***

Profession des parents Père : …….. Mère : …….

4. FINANCEMENT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques :

BPJEPS APT seul sur 10 mois : 5421,40 €
Tarif pour un Contrat ou période de Professionnalisation ou Contrat CAE-CUI 5590,65 €

BPJEPS APT seul sur 15 mois : 5340,00 €
Tarif pour un Contrat ou période de Professionnalisation ou Contrat CAE-CUI 5490,00 €

BPJEPS APT + BPJEPS sports collectifs : 6524,00 €
Tarif pour un Contrat ou période de Professionnalisation ou Contrat CAE-CUI 6954,00 €

BPJEPS sports collectifs seul : 2084,00 €
Uniquement pour les titulaires du BP JEPS APT
Tarif pour un Contrat ou période de Professionnalisation ou Contrat CAE-CUI 1464,00 €

Pour les différents CS et UCC, se référer à chaque dossier d'inscription.

● Vous effectuez la formation dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation
OUI ☐ NON ☐
☞ ***Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès du FONGECIF ou autre.***

● Vous effectuez la formation dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation ou d'un CAE-CUI
OUI ☐ NON ☐
☞ ***Joindre impérativement l'attestation de prise en charge de votre futur employeur***

● Un organisme (club, fédération, association…) prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques de la formation
OUI ☐ NON ☐
☞ ***Joindre impérativement une attestation de prise en charge avec cachet et signature du responsable de l'organisme.***

● Vous prenez en charge la totalité des frais pédagogiques de la formation OUI ☐ NON ☐

CONVENTIONNEMENT
CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES

☐ Je souhaite que mon dossier de demande de prise en charge par le Conseil Régional Midi Pyrénées soit étudié pour éventuellement bénéficier du financement dans la mesure des places disponibles.
☞ ***Joindre le « dossier de positionnement »présent dans le dossier d'inscription (page 8), complété et accompagné des pièces exigées.***

PRISE EN CHARGE FORMATION INITIALE

☐ Je souhaite que mon dossier d'inscription soit étudié par l'organisme de formation pour éventuellement bénéficier d'une prise en charge **partielle** du Ministère des Sports.
☞ ***Joindre copie de votre carte d'étudiant ou certificat de scolarité (- de 2ans).***

5. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Personne à prévenir en cas d'accident : NOM :.....Prénom : ……
N° Tél. : ..... Lien de Parenté éventuel : ……..

Coordonnées d'une autre personne à prévenir :

NOM…… Prénom : ……..
N° Tél : …… Lien de parenté éventuel : …….

Je soussigné(e) ……. déclare sur l'honneur que :
- j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. *La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).*

Fait le…….
Signature du candidat

DOSSIER A RETOURNER AU :

CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées
DEPARTEMENT EMPLOI FORMATION APPRENTISSAGE
1 AVENUE EDOUARD BELIN - BP 84373 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : Le 10 avril 2013
(le cachet de la poste faisant foi)

TESTS D'ENTREE : Du 13 au 17 mai 2013

POSITIONNEMENT : Du 27 au 31 mai 2013

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ-NOUS AU 05.62.17.90.00

6. PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Cadre réservé à l'administration

- ☐ Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de prévention et de secours civique de niveau I (PSC1) ou tout autre titre équivalent (certificat de sauvetage, secourisme du travail…) ou une attestation d'inscription à une session de formation.

- ☐ Certificat Médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois.

- ☐ Un chèque de participation aux frais d'inscription de 65,00 € à l'ordre de « l'agent comptable du CREPS » (ce chèque restera acquis à l'établissement même si vous ne vous présentez pas aux tests de sélection et quelque soit la raison invoquée.

- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal

- ☐ 6 timbres à 0,53 €
- ☐ Photocopie de votre attestation d'assuré social en cours de validité

- ☐ Un dossier (qui servira lors de votre entretien) comprenant: un curriculum vitae, une lettre de motivation pour intégrer la formation, votre projet professionnel, des justificatifs de recherche de lieux de stage (attestations de promesse de stage, attestations de prise de contact des structures. Pour le BPJEPS APT, les stages s'effectueront dans 3 activités différentes auprès de 3 publics différents) (activités ludiques, de pleine nature, entretien corporel)

- ☐ Deux photos d'identité (indiquer vos nom et prénom e la formation souhaitée au dos)
- ☐ Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule).

- ☐ Si vous êtes français, photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité
- ☐ Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité

- ☐ L'accusé de réception complété
- ☐ Photocopie de tout titre ou diplôme obtenu (scolaire, universitaire, sportif, socio professionnel…)

- ☐ Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec
- ☐ signature et cachet du responsable de la structure.

Si vous êtes sorti du cursus scolaire ou universitaire depuis moins de 2 ans

- ☐ Copie de votre carte d'étudiant ou certificat de scolarité

- ☐ **Candidats de moins de 25 ans**
  Certificat de la journée d'appel de préparation à la défense

Pour les candidats salariés

- ☐ Photocopie de contrat de travail

- ☐ Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation

- ☐ **Pour être dispensé des Tests d'exigences préalables:**
  - ☐ Copie du diplôme du BAPAAT,
  - ☐ Copie des diplômes fédéraux,
  - ☐ Copie des diplômes professionnels dans le champ du sport

SEQUENCES PREPARATOIRES
AUX
TESTS D'ENTREE

A compter de septembre 2013, le CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées organise **deux** formations :

- ❒ BPJEPS **activités physiques pour tous**
- ❒ BPJEPS **activités physiques pour tous/sports collectifs.**

Cocher la formation pour laquelle vous souhaitez vous inscrire

A ce titre, des séquences préparatoires aux tests d'entrée en formation sont organisées.
Les dates de formation sont indiquées ci-dessous.
Le tarif de ces 3 journées de formation s'élève à 50,00 €.

Toute personne ayant renvoyé le coupon-réponse ci-joint **avant le 8 avril 2013** pourra y participer.

Dates : 15, 16 et 17 avril 2013

Programme

Pour participer à ces séquences, vous devez obligatoirement avoir renvoyé le coupon-réponse accompagné de votre règlement avant le 8 avril 2013.

15 avril 2013 :

9h00 – 12h00 :	Accueil des candidats Définir le métier Prérogatives/stages/financements
13h30-17h00	Aérobic Luc Léger

16 avril 2013 :

9h00-12h00 :	Retour sur aérobic et Luc Léger
14h00-17h00 :	Parcours d'habileté motrice sports collectifs

17 avril 2013 :

9h00 – 12h00 :	Ultimate Parcours d'habileté motrice activités physiques pour tous
14h00 -17h00 :	Retour sur les séquences.

PARTICIPATION AUX
SEQUENCES PREPARATOIRES AUX TESTS D'ENTREE
BP JEPS activités physiques pour tous
BPJEPS sports collectifs
Des 15, 16 et 17 avril 2013

NOM : ……..

Prénom : ……..

Adresse : ……..

……..

N° de téléphone : ……..

Courriel (en majuscules) : ……..

1) ☑ Participera aux séquences préparatoires

2) Souhaite être hébergé(e) au CREPS OUI ❒ NON ❒

Jour et heure d'arrivée : ……
Jour et heure de départ : ……

3) Souhaite prendre les repas au CREPS OUI ❒ NON ❒

Pensez à retirer dès votre arrivée auprès de l'accueil au CREPS les clés de la chambre pour l'hébergement et/ou les tickets de repas.

COUPON-REPONSE à retourner avant le 8 avril 2013
CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées
Département Emploi Formation Apprentissage
1, avenue Edouard Belin – BP 84373
31055 TOULOUSE cedex 4

ATTENTION : JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive

Une attestation d'assurance en responsabilité civile

Une attestation d'assuré social en cours de validité

Règlement de 50,00 € à l'ordre de l'agent comptable du CREPS

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Dr ……..... atteste que l'état de santé de

M…… ne présente aucune contre-indication

à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives et/ou du

☐ Handball
☐ Rugby à XV
☐ Hockey sur gazon
☐ Rugby à XIII

Fait à ……., le …….

Cachet	Signature du médecin

Dossier de positionnement sur une Action Pré-Qualifiante ou Qualifiante

CADRE RESERVE AUX PRESCRIPETEURS (POLE-EMPLOI, MISSION LOCALE…)

STRUCTURE : …….. *ADRESSE :* ……..

Tél.....……..*Fax :*……..……

Nom du prescripteur : …….
Référent RRFE :……..

IDENTITE

NOM Prénom :..... H ❑ F ❑

Adresse : .....……...

CP :..... Ville :…….. Tél. :…….

Portable : .....

Date de naissance : ..... + 26 ans ❑ - 26 ans ❑

N° inscription ANPE :..... Date inscription ANPE : ……..

Bénéficiaire d'un **PPAE** dans le cadre du **PARE :** oui ❑ non ❑
Perçoit l'**ARE** : oui* ❑ non ❑ * *Si oui* - Date de fin des droits ouverts :
…….

Dernière classe fréquentée : ..... Date de sortie formation initiale :……..

Diplôme et/ou qualifications obtenu(s) : ..... Intitulé :……

Date d'obtention : .....…….

CIVIS : Oui ❑ Non❑ **Contrat d'avenir**. : Oui ❑ Non ❑
RMI : Oui ❑ Non ❑ **Travailleur Handicapé**. : Oui ❑ Non ❑
Autre :.....

Sortie du DAQ : ❑ Oui ❑ Non – Date : …….. Si oui joindre Bilan Final
Dossier dérogatoire (motifs) :
❑ Niveau de qualification

ACTION DE FORMATION PRÉCONISÉE

Organisme de formation : ..... Lieu de l'action : ……

Intitulé de l'action : ……..

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

……
……
……
……

Signature du Bénéficiaire ***Signature du Prescripteur***

Démarches à effectuer pour faire ma demande de financement

Je prends rendez-vous avec mon conseiller Pôle Emploi pour valider avec lui mon projet de formation.

Il me remet un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) qui indique et valide mon projet de formation au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.

Je joins tous les documents requis (carte de demandeur d'emploi, CV, notification allocations chômage, lettre de motivation et PPAE)

Je retourne avant la date limite d'inscription l'ensemble de mon dossier au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.

Pièces à joindre obligatoirement à votre demande de financement par le Conseil Régional Midi-Pyrénées

- ☐ **Photocopie de la carte d'inscription à Pôle Emploi**

- ☐ **Un curriculum vitae (parcours scolaire et professionnel)**

- ☐ **La notification d'admission ou de rejet ASSEDIC**

- ☐ **Une lettre de motivation décrivant votre projet de formation.**

- ☐ **Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) délivré par votre conseiller Pôle Emploi et validant votre projet de formation.**

- ☐ **Pour les salariés effectuant moins de 78h/mois, la copie du contrat de travail et l'autorisation de l'employeur à suivre la formation.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CREPS TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

DEPARTEMENT EMPLOI FORMATION APPRENTISSAGE
Affaire suivie par Cécile BERJEAUD

Nom .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ***Ville*** .....

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d'inscription

Le CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées a bien reçu votre dossier d'inscription le ……...

❒ **COMPLET**

❒ **INCOMPLET**

Veuillez fournir au plus tard le …… la(les) pièce(s) manquante(s)

☐ Attestation de prévention et de secours civique de niveau 1 (PSC1) ou tout titre équivalent ou une attestation d'inscription à une session de formation La formation d'initiation suivie pendant la journée d'appel de préparation à la défense n'est pas recevable.

☐ Un chèque de 65,00 € à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS correspondant aux frais de dossier.

☐ Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP)

☐ Certificat Médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant **de moins de 3 mois**

☐ 6 timbres à 0,53 €

☐ Un dossier comprenant : un curriculum vitae, une lettre de motivation pour intégrer la formation, un projet professionnel, des justificatifs de recherche de stage

☐ Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social **en cours de validité** *(document papier téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr)*

☐ Deux photos d'identité *(indiquer vos nom, prénom et la formation au dos)*

☐ Une attestation d'assurance en responsabilité civile **en cours de validité** *(à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule).*

☐ Si vous êtes français, une photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso **en cours de validité ;** Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité**

☐ Photocopie de tout titre ou diplôme obtenu (scolaire, universitaire, sportif, socio professionnel) ;

☐ copie de la dernière carte d'étudiant (si vous êtes sorti(e) du cursus scolaire ou universitaire depuis moins de 2 ans)

Pour les candidats salariés

☐ Photocopie du contrat de travail -
☐ Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation

☐ Pour les français de moins de 25 ans (nés après 1986) : le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) (anciennement journée d'appel de préparation à la défense)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA SANTE
ET DES SPORTS

DEMANDE D'ALLEGEMENTS OU DE DISPENSES

Toute demande doit être justifiée en apportant les éléments nécessaires (photocopies des diplômes, certificats de travail, de stage...).

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

Nom : _____ Prénom : _____

IMPORTANT

Les titulaires de l'attestation de réussite à la partie commune du BEES 1er degré ou à la formation générale aux métiers sportifs de la montagne obtiennent de droit l'équivalence des UC 1, 2 et 3.
Les candidats ayant obtenu l'UF générale du BEATEP obtiennent de droit l'équivalence des UC 1 et 4.
Les candidats ayant obtenu l'UF pédagogique du BEATEP obtiennent de droit l'équivalence des UC 2 et 3.
Les titulaires du certificat de qualification professionnelle "animateur de loisirs sportifs" obtiennent de droit les unités capitalisables (UC) 2 et 5.
Les titulaires d'un BPJEPS obtiennent de droit les UC 1, 2, 3 et 4

Si

Unité de formation	Intitulé - Programme	Allègement demandé. (Oui ou Non)*
U.C. 1	Etre capable de communique dans les situations professionnelles	
U.C. 2	Etre capable de prendre en compte les caractéristiques du public pour préparer une action éducative	
U.C. 3	Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation	
U.C. 4	Etre capable de participer au fonctionnement de la structure	
U.C. 5	Etre capable de préparer une action d'animation dans le champ des activités physiques pour tous (APT)	
U.C. 6	Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'APT	
U.C. 7	Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des APT	
U.C. 8	Etre capable de conduire une action éducative dans le champ des APT	
U.C. 9	Etre capable de maîtriser les outils ou techniques des APT	
U.C. 10 Sur 10 mois	Promouvoir les activités physiques comme facteur de santé et bien-être	
U.C. 10 Sur 15 mois	Etre capable de concevoir et mettre en œuvre un séjour spécifique ou un stage sportif.	

vous êtes dans un des cas ci-dessus, vous devez joindre obligatoirement la copie du diplôme concerné.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SPORTS

DEMANDE D'ALLEGEMENTS OU DE DISPENSES

Toute demande doit être justifiée en apportant les éléments nécessaires (photocopies des diplômes, certificats de travail, de stage...).

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPORTS COLLECTIFS

Nom : _____ Prénom : _____

IMPORTANT

Les titulaires de l'attestation de réussite à la partie commune du BEES 1er degré ou à la formation générale aux métiers sportifs de la montagne obtiennent de droit l'équivalence des UC 1, 2 et 3.
Les candidats ayant obtenu l'UF générale du BEATEP obtiennent de droit l'équivalence des UC 1 et 4.
Les candidats ayant obtenu l'UF pédagogique du BEATEP obtiennent de droit l'équivalence des UC 2 et 3.

Bénéficient d'une équivalence des UC 8 et 9 les titulaires des diplômes fédéraux suivants :
- Handball : diplôme d'animateur de handball
- Rugby à XV : diplôme d'éducateur fédéral agréé spécialisation école de rugby
- Hockey sur gazon : diplôme fédéral d'entraîneur
- Rugby à XIII : diplôme d'entraîneur II

Les titulaires d'un BPJEPS obtiennent de droit les UC 1, 2, 3 et 4

Si vous êtes dans un des cas ci-dessus, vous devez joindre obligatoirement la copie du diplôme concerné.

Unité de formation	Intitulé - Programme	Allègement demandé. (Oui ou Non)*	Dispense demandée (Oui ou Non)
U.C. 1	Etre capable de communique dans les situations professionnelles		
U.C. 2	Etre capable de prendre en compte les caractéristiques du public pour préparer une action éducative		
U.C. 3	Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation		
U.C. 4	Etre capable de participer au fonctionnement de la structure		
U.C. 5	Etre capable de préparer une action d'animation		
U.C. 6	Etre capable d'encadrer un groupe		
U.C. 7	Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique de la discipline		
U.C. 8	Etre capable de conduire une action éducative		
U.C. 9	Etre capable de maîtriser les outils ou techniques		
U.C. 10	Etre capable de concevoir et mettre en œuvre un séjour spécifique ou un stage sportif.		

AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

Monsieur*, Madame*, Mademoiselle*……

Autorise le CREPS de Toulouse Midi Pyrénées à diffuser sur le site internet ainsi que sur tout document de l'établissement les photos me concernant prises lors d'activités de formation.

Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation.

* (rayer la mention inutile)

Fait à Toulouse, le ……

Signature (pour les mineurs, signature des parents)

GUIDE PRATIQUE DU CANDIDAT

A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

Contact	Mademoiselle Carole ROBERT - carole.robert@creps-toulouse.sports.gouv.fr - 05.62.17.90.41 Madame Delphine DEBERGUE —delphine.debergue@creps-toulouse.sports.gouv.fr—05.62.17.90.48
Métier visé	L'animateur d'activités physiques pour tous : conduit ou accompagne un projet d'animation ou d'initiation et encadre les activités ; accueille et encadre les différents publics et assure protection et leur sécurité ; communique sur son activité et sur le fonctionnement de la structure ; participe au fonctionnement et à la gestion de celle-ci. L'animateur d'activités sports collectifs mentions hockey sur gazon, handball, rugby à XV, rugby XIII : encadre tout type de public dans une pratique de loisirs ; encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation ; participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation.
Pré-requis	Etre âgé de 18 ans au moins Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de l'attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ou de tout titre équivalent. **Pour les candidats au BP sports collectifs seul :** Etre titulaire du BP JEPS activités physiques pour tous.
Modalités d'inscription	Date limite d'inscription : 10 avril 2013
Tests préalables à l'entrée en formation	Date : le 13 mai 2013 **Pour le BP JEPS activités physiques pour tous** : 1 - Etre capable d'atteindre le palier 5 pour les femmes, 7 pour les hommes du test Luc Léger. Principe : entre 2 lignes espacées de 20 m, courir le plus longtemps possible en respectant un rythme de course qui s'accélère. C'est une épreuve progressive de course. Il s'agit de courir d'une ligne à l'autre séparées de 20 m, et de passer la ligne en concordance avec un bip permettant de donner le rythme de course. Ce dernier sera progressivement accéléré. 2 - Habileté motrice (parcours varié) (cf page 26) **Pour le BPJEPS sports collectifs** : 1 - Habileté motrice (cf page 28) 2 - Jeu d'opposition Les personnes titulaires de l'un des diplômes suivants sont dispensées de ces épreuves. - d'un diplôme délivré par une fédération reconnue par le Ministère chargé des sports - du BAPAAT ou d'un diplôme de niveau V ou supérieur dans le champ du sport
Sélections	Date : du 14 au 17 mai 2013 Epreuves : - une épreuve écrite : à partir de la lecture d'un texte par un formateur, le candidat devra identifier les points importants et les restituer sous forme de synthèse les idées du texte. Fiches « consignes écrit du test de sélection », « évaluation écrit » - une épreuve d'entretien : permettant d'apprécier le projet professionnel, la démarche de formation, la motivation et l'implication du candidat - deux épreuves sportives (épreuve gymnastique entretien corporel, épreuve ultimate) pour vérifier les capacités techniques et physiques ainsi que l'intérêt pour la multi activité.
Positionnement	Date : du 27 au 31 mai 2013
Formation	Dates de formation : BPJEPS APT sur 10 mois : du 02/09/2013 au 25/06/2014 BPJEPS APT sur 15 mois et/ou BPJEPS sports collectifs : du 09/09/2013 au 10/12/2014 BPJEPS APT sur 10 mois : 611 heures en centre, 390 heures de mise en situation professionnelle BPJEPS APT sur 15 mois : 600 heures en centre, 400 heures de mise en situation professionnelle BPJEPS APT sur 15 mois + BPJEPS sports collectifs : 760 heures en centre et 400 heures de mise en situation professionnelle BPJEPS sports collectifs (mentions hockey sur gazon, handball, rugby à XV ou rugby à XIII) : 160 heures en centre de formation et 200 heures de mise en situation professionnelle Pour le BPJEPS APT : le candidat devra effectuer des séquences de formation en entreprise dans une ou plusieurs structures. Il sera mis en situation d'animation auprès d'au moins 3 publics différents (enfants, adolescents, adultes, 3ème âge) dans au moins 3 activités différentes correspondant aux 3 domaines du BP APT (activités à caractère ludique, activités d'entretien corporel, activités de pleine nature).
Tarif	Frais de dossier : 65,00 € Frais pédagogiques : **BPJEPS APT seul sur 10 mois** : 5421,40 € Frais pédagogiques pour les contrats ou périodes de professionnalisation ou CAE-CUI : 5590,65 € **BPJEPS APT seul sur 17 mois :** 5340,00 € Frais pédagogiques pour les contrats ou périodes de professionnalisation ou CAE-CUI : 5490,00 € **BPJEPS APT + BPJEPS sports collectifs** : 6524,00 € Frais pédagogiques pour les contrats ou périodes de professionnalisation ou CAE-CUI : 6954,00 € **BPJEPS sports collectifs seul** : 2084,00 € Frais pédagogiques pour les contrats ou périodes de professionnalisation ou CAE-CUI : 1464,00 € Formation susceptible d'être conventionnée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées avec ou sans rémunération Formation susceptible de bénéficier d'un financement partiel "formation initiale" sans rémunération.

NOTE A L'ATTENTION DE TOUS LES CANDIDATS

ⓘVous devez être titulaire de l'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou de tout titre équivalent le jour de l'entrée en formation

ⓘVous devez renseigner toutes les rubriques du dossier d'inscription.

ⓘTout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera retourné

ⓘTout dossier envoyé après la date limite d'inscription (le cachet de la poste faisant foi) sera irrecevable.

ⓘL'accusé de réception vous sera adressé après vérification de votre dossier. S'il ne vous est pas parvenu dans les huit jours suivant votre envoi, veuillez prendre contact avec le Département Formation du CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées au 05.62.17.90.00.

ⓘUn numéro de téléphone fixe, pouvant être celui des parents, doit être obligatoirement indiqué : en effet, les enquêtes d'insertion professionnelle post-formation à 3-6 mois et à 15-18 mois sont instamment demandées par les financeurs. Les changements fréquents de numéro de téléphone portable compromettent largement la fiabilité des données que nous pouvons communiquer aux institutions et nuisent aux habilitations et prises en charge des formations que nous proposons.

ⓘ*ASSURANCE DES STAGIAIRES :*

1) Responsabilité civile : les stagiaires sont assurés par le C.R.E.P.S. pour les dommages causés à autrui dont ils seraient responsables dans le cadre de leur formation.

2) Individuelle accident : Durant les périodes de formation, le stagiaire est assuré par le CREPS en individuelle accident, pour les dommages qu'il se causerait à lui-même ou dont il serait victime dans le cadre des activités du CREPS.
Les garanties proposées avec leur montant sont tenues à la disposition des stagiaires. Dans la mesure où le stagiaire estimerait celles-ci insuffisantes, il lui revient de souscrire à titre individuel une couverture complémentaire.

3) Assurance sociale : dans la mesure où votre statut ne vous permettrait de bénéficier d'aucune couverture sociale, vous pouvez bénéficier d'un régime d'assurance personnelle à taux de cotisation réduit (renseignements auprès du secrétariat « formation » du CREPS).

NOTE À L'ATTENTION DES EMPLOYEURS

Vous devez effectuer toute demande et obtenir la validation de la prise en charge du coût de la formation par votre OPCA **AVANT** le début de la formation.

Attention, le tarif de la formation varie en fonction du statut de votre salarié et de son contrat de travail (période de professionnalisation, contrat de professionnalisation, CAE CUI…).

Vous devez impérativement demander un devis de formation détaillé au centre de formation, en précisant le dispositif dont relève votre salarié.

ATTENTION :

les OPCA AGEFOS PME et UNIFORMATION ne règlent pas directement le coût de la formation à l'organisme. L'employeur doit avancer les frais de formation et se faire rembourser par son OPCA.

NOTICE EXPLICATIVE du DOSSIER D'INSCRIPTION

1. ETAT CIVIL

- Si vous déménagez pendant la durée de la formation, nous communiquer l'adresse à laquelle nous pouvons vous adresser les correspondances (convocations, devoirs…)

3. SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE (formation sur 10 mois)

- Types de contrat (à préciser) : par exemple : CDI, CDD, CAE, contrat d'avenir, contrat de professionnalisation, CES ……..
- L'accord de votre employeur pour suivre la formation est obligatoire. Cette attestation doit être libellée sur papier en tête de la structure et signée par le dirigeant et avec le cachet de la structure.
- Votre disponibilité pour suivre la formation est indispensable et fait partie des critères de sélection.

4. FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Vous devez débuter vos démarches de recherche de prise en charge dès votre inscription.
- Pour toute démarche de prise en charge vous devez joindre un justificatif.
- En l'absence d'attestation de prise en charge **(employeur, OPCA …..), les frais de formation seront automatiquement à votre charge.**
- Si votre employeur prend en charge votre formation via son OPCA, vous devez joindre une attestation de prise en charge de votre employeur.
  Attention si votre employeur ne souhaite pas avancer le coût de votre formation la prise en charge de l'OPCA doit parvenir au centre de formation avant le début de la formation.
  Aucune subrogation d'OPCA ne sera acceptée après le début de la formation.

PRISE EN CHARGE FORMATION INITIALE

- Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle (65 %) par le Ministère de la Santé et des Sports sous réserve des crédits disponibles et de remplir les conditions (être âgé de moins de 30 ans, être sans emploi ou être étudiant ou sortir ou être sorti depuis moins de deux ans du cursus scolaire ou universitaire, être sans qualification professionnelle jeunesse et sports).

5. ALLEGEMENTS ET DISPENSES

- Les demandes d'allègements, accompagnées des justificatifs requis, seront étudiées lors du positionnement préalable à l'entrée en formation

6. PIECES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS

- Vérifiez bien la date de fin de droit figurant sur votre **attestation d'assuré(e) social**. Afin d'assurer votre protection en cas d'accident celle-ci doit être valide pendant toute la durée de la formation. Vous pouvez faire actualiser ce document sur Internet (www.ameli.fr) ou sur une borne vitale (CPAM…).

La photocopie de la carte vitale n'est pas recevable.

NON

OUI

La borne Interactive, pensez-y !
Elle vous permet de mettre votre carte Vitale à jour et d'obtenir sans attente :

- une attestation de vos droits ou de la qualité d'ayant droit
- une attestation de séjour dans un pays de l'Espace Économique Européen (E111)
- un formulaire à compléter : pour le paiement des Indemnités Journalières maladie et maternité, accidents du travail ou maladie professionnelle
- un formulaire de changement de situation, d'adresse...
- une déclaration de perte ou de vol de votre carte Vitale
- mettre à jour votre carte Vitale

- se procurer l'attestation d'assurance en responsabilité civile auprès de votre compagnie d'assurance véhicule ou habitation. Si vous n'avez pas d'assurance personnelle fournir celle de vos parents sur laquelle votre nom doit apparaître.

- Vous pouvez obtenir l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1) auprès de la Croix Rouge, des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, ou de la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme.

CLUB DE SAUVETAGE TOULOUSAIN

www.ffss.fr

FORMATION PSC1

Prévention et Secours Civiques Niveau 1

LA FORMATION

Le **PSC1** est une formation essentiellement pratique qui comprend **7 heures** de face à face pédagogique. L'évaluation est continue sur l'ensemble de la formation. Elle vise à faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile.

Objectifs :
Être le premier maillon de la chaîne des secours, c'est-à-dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre des mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.

A la fin de la formation, vous serez capable :
- D'organiser une protection pour éviter le sur-accident.
- D'établir un premier bilan de la victime et de ses fonctions vitales.
- De transmettre une alerte aux services de secours.
- D'éviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés.

Contenu :
- L'alerte
- L'alerte et la protection des populations
- L'arrêt cardiaque
- Les brûlures
- Les hémorragies externes
- Les malaises
- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- La perte de connaissance
- Les plaies
- La protection
- Les traumatismes

Effectif de la formation : entre 6 et 10 stagiaires
En dessous de 6 stagiaires, la formation est annulée

DATES

Janvier : 19 janvier 2013.
Février : 9 février 2013.
Mars : 2 mars 2013, 23 mars 2013.
Avril : 6 avril 2013, 13 avril 2013.
Mai : 4 mai 2013, 25 mai 2013.
Juin : 1er juin 2013, 15 juin 2013.

Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h
Lieu : CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées

INSCRIPTION

Tarif de la formation : 60€

Pré-inscrivez-vous en ligne à l'adresse suivante :
www.clubdesauvetagetoulousain.org

Ou

Appelez le secrétariat au 06.36.72.93.69.

et

Envoyez votre dossier complet à :
Secrétariat du Club de Sauvetage Toulousain
14 rue Lamartine
31270 CUGNAUX

Composition du dossier :
- 1 grande enveloppe21*29,7cm libellée à votre adresse.
- 3 timbres non collés sur l'enveloppe.
- 1 chèque de 60€ à l'ordre du Club de Sauvetage Toulousain.

Contact au CREPS :
Madame Florence HETZEL : 05.62.17.90.58

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Spécialité ACTIVITES GYMNIQUES, DE LA FORME ET DE LA FORCE

DEFINITION DES ETAPES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

A l'issue des tests de sélection, le ***positionnement*** consiste à organiser, en collaboration avec chaque stagiaire, son parcours individualisé au regard des informations portant sur la nature et l'organisation de la formation, les épreuves certificatives qui valident l'obtention du diplôme, ainsi que sur les acquis antérieurs et les objectifs définis par le stagiaire au filtre des informations recueillies au cours du positionnement.

Lors du positionnement, il est prévu, par dispositions règlementaires, d'organiser et de valider les ***exigences préalables à la mise en situation pédagogique***. Il s'agit alors de s'assurer des capacités de chaque stagiaire à encadrer des pratiques en toute sécurité, mais dans le cadre d'une mise en situation pédagogique au sein de la structure d'accueil prévue par le dispositif de formation professionnelle en alternance.

10 avril 2013	**Clôture des inscriptions**
13 mai 2013	**Epreuves des exigences préalables à l'entrée en formation**
Du 14 au 17 mai 2013	**TESTS DE SELECTION**
	ADMISSION EN FORMATION
Du 27 au 31 mai 2013	**Positionnement**
02 septembre 2013	**ENTREE EN FORMATION** **BPJEPS APT sur 10 mois**
09 septembre 2013	**ENTREE EN FORMATION** **BPJEPS APT/BPJEPS sports collectifs sur 15 mois**

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

OBJECTIFS

Formation en entreprise : le candidat devra effectuer des séquences de formation en entreprise dans une ou plusieurs structures. Il sera mis en situation d'animation auprès d'au moins 3 publics différents (enfants, adolescents, adultes, 3ème âge) dans au moins 3 activités différentes correspondant aux 3 domaines du BP APT (activités à caractère ludique, activités d'entretien corporel, activités de pleine nature).

Cette formation est organisée par la voie d'unités capitalisables au nombre de 10 :

UC 1 : Etre capable (EC) de communiquer dans les situations professionnelles

UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques du public pour préparer une action éducative

UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure

UC 5 : EC de préparer une action d'animation

UC 6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation

UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique de l'activité

UC 8 : EC de conduire une action éducative

UC 9 : EC de maîtriser les outils ou techniques de l'activité

UC 10
⇒ (BPJEPS APT sur 10 mois) : Promouvoir les activités physiques comme facteur de santé et bien-être
⇒ (BPJEPS APT sur 15 mois et/ou sports collectifs) Etre capable de concevoir et mettre en œuvre un séjour spécifique ou un stage sportif.

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPORTS COLLECTIFS

OBJECTIFS

Cette formation est organisée par la voie d'unités capitalisables au nombre de 10 :

UC 1 : Etre capable (EC) de communiquer dans les situations professionnelles

UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques du public pour préparer une action éducative

UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure

UC 5 : EC de préparer une action d'animation

UC 6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation

UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique de l'activité

UC 8 :Etre capable de conduire une action d'animation sportive

UC 9 : Etre capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en oeuvre d'une action d'animation sportive

UC 10 : Etre capable de concevoir et mettre en œuvre un séjour spécifique ou un stage sportif.

BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

Les exigences préalables à l'entrée en formation

Sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation :
- les titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive reconnue par le ministère des sports
- les titulaires du BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport.
- les titulaires du certificat de qualification professionnelle "animateur de loisirs sportifs".

1 - Etre capable d'atteindre le palier 5 (10 km/h) pour les femmes, 7 (11 km/h) pour les hommes du test Luc Léger
Principe : entre 2 lignes espacées de 20 m, courir le plus longtemps possible en respectant un rythme de course qui s'accélère.
C'est une épreuve progressive de course. Il s'agit de courir d'une ligne à l'autre séparées de 20 m, et de passer la ligne en concordance avec un bip permettant de donner le rythme de course. Ce dernier sera progressivement accéléré.
2 - Habileté motrice (parcours varié)

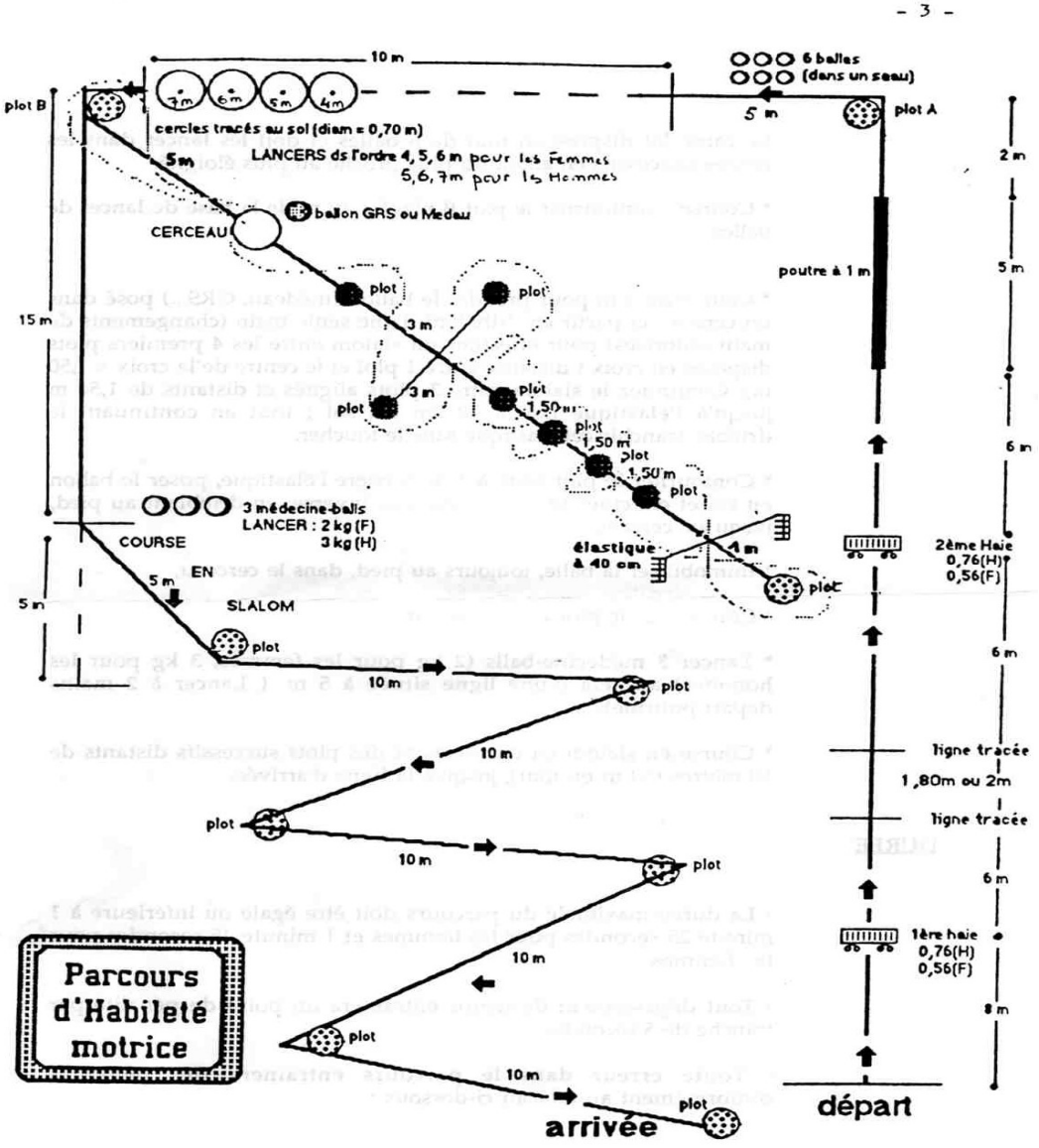

Voir le descriptif du parcours sur la page suivante.

BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS
Descriptif du parcours d'habileté motrice

Départ ;
Course sur 8 mètres ;
Sauter une haie, parcourir une distance de 6 mètres puis franchir un espace de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètres pour les femmes (hauteur de haies : 0,56 mètres pour les femmes et 0,76 mètres pour les hommes) matérialisé par deux tracés au sol. Parcourir à nouveau une distance de 6 mètres et sauter la deuxième haie ;
Entrer à une extrémité d'une poutre de 5 mètres placée à 1 mètre du sol, aller jusqu'à l'autre extrémité et sortir en sautant. En cas de chute, le candidat remonte sur la poutre pour terminer sa prestation ;
Contourner le plot A placé à 2 mètres ;
Course sur 5 mètres ;
Lancer de balle (poids d'une balle : 200 g) dans trois cercles de 70 centimètres de diamètre tracés au sol (deux lancers dans chaque cercle). Le centre du premier est situé à 4 mètres de la marque derrière laquelle doit se trouver le lanceur.
(Pour les femmes : le centre du premier cercle est à 4 mètres, le deuxième se trouve à 5 mètres, le troisième se trouve à 6 mètres).
(Pour les hommes : le centre du premier cercle est à 5 mètres, le deuxième se trouve à 6 mètres, le troisième se trouve à 7 mètres).
Le candidat dispose en tout de 6 balles et doit les lancer dans les cercles successifs en allant du plus proche au plus éloigné.
* Course - contourner le plot B placé à 10 m de la base de lancer de balles
* Course de 5 m pour prendre le ballon (médeau, GRS...) posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 4 premiers plots disposés en croix (distance entre 1 plot et le centre de la croix « 1,50 m). Continuez le slalom entre 3 plots alignés et distants de 1,50 m jusqu'à l'élastique fixé à 40 cm du sol ; tout en continuant le dribble, franchir cet élastique sans le toucher.
* Contourner le plot situé à 1 m derrière l'élastique, poser le ballon au sol et effectuer le slalom, en sens inverse, en dribblant au pied, jusqu'au cerceau.
* Immobiliser la balle, toujours au pied, dans le cerceau,
* Contourner le plot B - course sur 15 m,
* Lancer 3 médecine-balls (2 kg pour les femmes, 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 m. (Lancer à 2 mains départ poitrine),
* Course en slalom en contournant des plots successifs distants de 10 mètres (50 m en tout), jusqu'à la ligne d'arrivée.
- La durée maximale du parcours doit être égale ou inférieure à 1 minute 25 secondes pour les hommes et 1 minute 45 secondes pour les femmes.
- Tout dépassement de temps entraînera un point de pénalité par tranche de 5 secondes.
- Toute erreur dans le parcours entraîne des pénalités conformément à ci-dessous :

* Chute d'une latte au passage des haies…….. 1 point
* Non franchissement de l'espace (2 mètres (h) – 1,80 mètres (f) …….. 1 point
* Par cible manquée au lancer de balles ……...1 point
* Non passage à un plot à l'un des 2 slaloms ……...1 point
* Ballon non immobilisé au pied dans le cerceau, au retour ……1 point
* Toucher de l'élastique (pied) ……1 point
* Franchissement de l'élastique balle tenue ……..1 point
* Toucher la balle de la main pendant les dribbles au pied ……...1 point
* Par médecine-ball n'atteignant pas la ligne à 5 mètres ……..1 point

Pénalités autorisées
3 pour moins de 30 ans, 4 de 30 à 40 ans, 5 jusqu'à 50 ans, 6 au-delà

BPJEPS SPORTS COLLECTIFS
EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

1—Description du parcours d'habileté motrice

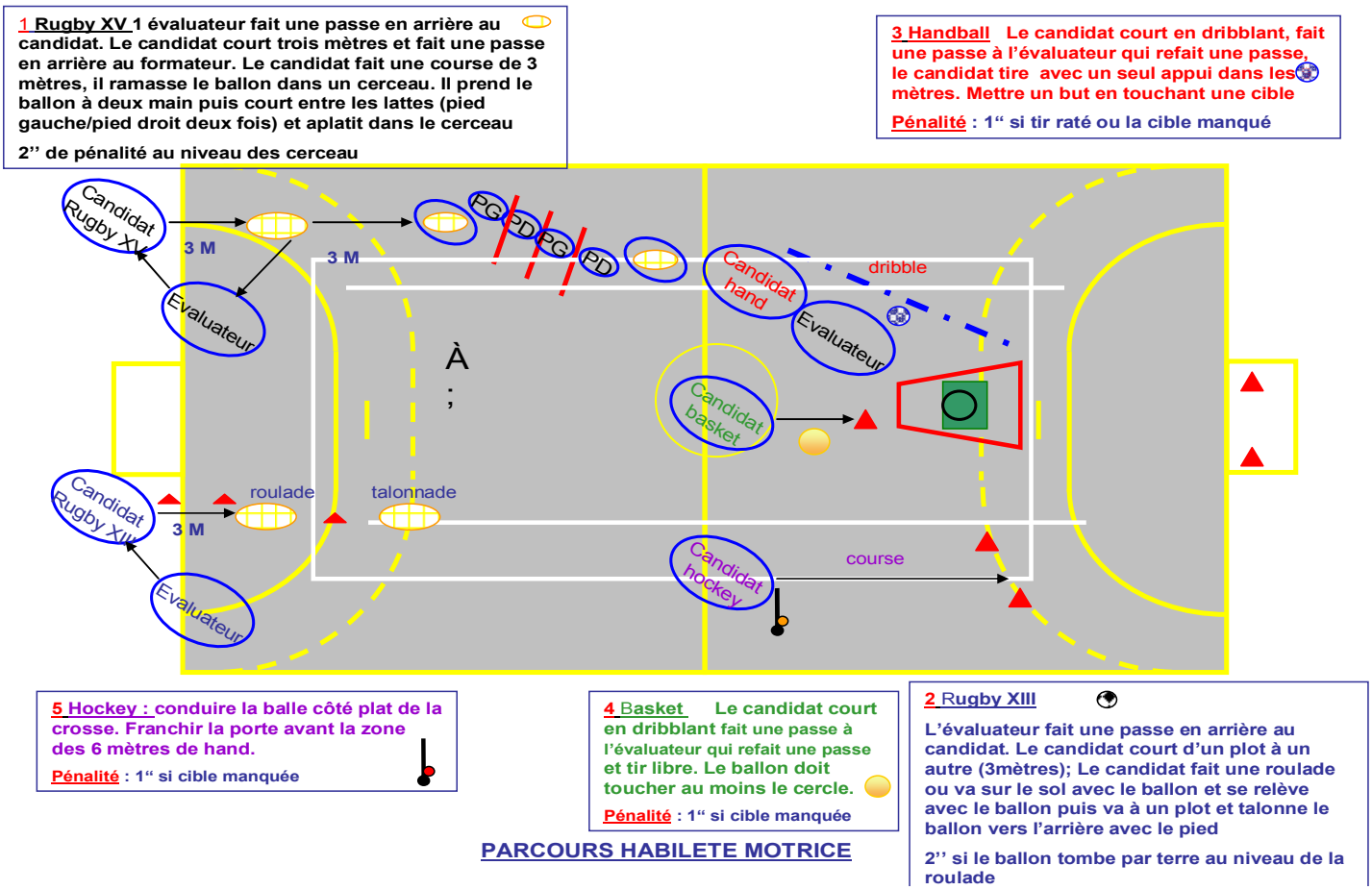

2—Jeu d'opposition
(à définir selon le nombre de candidats)

Les épreuves de sélection comprennent :

- une épreuve écrite : à partir de la lecture d'un texte, le candidat devra identifier les points importants et les restituer sous forme de synthèse des idées.

Consignes :

Après lecture d'un texte, vous devrez en effectuer la synthèse à partir des notes prises durant l'énoncé.

Nous vous rappelons qu'une synthèse de texte :

est une reformulation **synthétique**, **concise** et **ordonnée** du contenu et des enjeux d'un texte, dont il vous a été fait lecture, sans en trahir l'esprit. La synthèse est un **texte informatif et fidèle** au contenu du texte. Les idées de l'auteur ne doivent pas être déviées ni extrapolées ;

ne doit pas être :

un assemblage, une addition d'idées, prises à partir de la lecture du texte,

la transcription exhaustive des notes prises lors de la lecture du texte,

le résultat d'un repérage des idées essentielles présentées successivement sans articulation ;

doit rendre compte de façon **objective et neutre** du contenu du texte. La synthèse n'est ni une analyse, ni un commentaire. En d'autres termes, elle ne doit comporter aucune réflexion personnelle, aucune partialité, ni jugement personnel à propos du texte et des idées qui y sont défendues. De même, des connaissances extérieures au texte ne doivent pas y figurer. **Le texte doit se suffire à lui-même** ;

la formalisation des idées maîtresses du texte peut ou non suivre la même structure que le texte original. L'organisation de la synthèse peut suivre une structure logique personnelle. La synthèse est la représentation d'une **fidélité au texte selon l'esprit et non selon la lettre** ;

Elle doit être rédigée en évitant le langage familier, utiliser des phrases complètes et **respecter les règles de syntaxe**, **de ponctuation et d'orthographe**.

La longueur de votre synthèse doit faire **au moins 30 lignes et au plus 35 lignes**.

- une épreuve d'entretien : à partir du CV du candidat et de son projet professionnel, il sera fait un profil du candidat qui sera noté, et l'entretien permettra de prendre en compte les qualités d'expression, d'argumentation, de disponibilité, de financement du candidat.

Ces deux épreuves permettront de classer les candidats.

- des épreuves pratiques :
  - ⇒ une épreuve physique dans les APS à caractère ludique. Il s'agit d'un match d'ultimate, à 5 contre 5, d'une durée d'environ 10 minutes.

Règles du jeu :

Sport collectif où le mobile est un Frisbee.

Un but est marqué lorsqu'un joueur réussit à attraper au vol le Frisbee dans la zone d'embut attaqué par son équipe.

Le Frisbee doit être déplacé uniquement par passes. Le porteur du Frisbee a interdiction de se déplacer.

Tout contact entre joueurs est proscrit

Lorsque le Frisbee tombe au sol, il change de main (changement d'équipe), à l'endroit où il est tombé.

Une équipe perd la possession du Frisbee quand :

un joueur adverse l'intercepte en vol ;

un joueur adverse le touche et /ou le laisse tomber à terre, c'est à dire que même une mauvaise interception donne la possession du Frisbee à l'équipe adverse ;

le Frisbee sort des limites du jeu.

Après chaque but les équipes changent de camp. L'équipe qui a marqué remet le Frisbee en jeu.

⇒ une épreuve consistant à suivre une séance de gymnastique d'entretien corporel. Il s'agit d'une séance d'1 heure scindée en 3 parties : un enchaînement aérobic, une activité à visée renforcement musculaire et une partie liée aux étirements

Le candidat sera évalué sur sa coordination, ses postures, le respect du rythme, son niveau de condition physique, sa capacité à mémoriser les enchaînements et son engagement dans l'action.

BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

LE METIER

Les appellations habituelles du métier sont :

- animateur d'activités physiques ou sportives ;
- animateur ou éducateur sportif plurivalent ;
- animateur ou moniteur sportif…

L'animateur exerce ses fonctions au sein :
des collectivités locales, les animateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ;
d'associations, notamment sportives ;
d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense…).
Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Au sein de ces structures et dans le cadre de leur projet global d'animation, le titulaire du brevet professionnel, spécialité "activités physiques pour tous" réalise des prestations visant une double finalité :
de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien être,
de découverte, de sensibilisation et d'initiation en toute sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics.
Les interventions du titulaire de la spécialité « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition ou une spécialisation dans une activité.
L'animateur possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité.
L'animateur possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans trois domaines :

Les activités physiques d'entretien corporel
Les activités physiques à caractère ludique
Les activités physiques en espace naturel

L'animateur favorise le développement des capacités physiques par la pratique d'activités de pleine nature (ex : la marche, la course, le vélo, les parcours santé aménagés…).
Activités nécessitant une qualification particulière :
Lorsque l'animateur titulaire de la spécialité «activités physiques pour tous » est amené à intervenir de façon régulière :
au sein d'une structure mono ou pluridisciplinaire dans l'un ou l'autre des domaines précités, dans une logique d'apprentissage qui prolonge l'initiation réalisée pendant un cycle de découverte de l'activité,
en direction de certains publics spécifiques,
Alors, il doit être titulaire d'un diplôme ou d'une qualification spécifique (unité complémentaire ou certificat de spécialisation) attestant des compétences particulières liées aux activités encadrées.
Par ailleurs, la découverte et l'initiation de certaines activités nécessitent un diplôme spécifique ou une qualification particulière.
Il s'agit notamment :
des activités reconnues comme s'exerçant en environnement spécifique dans le décret d'application de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée ;
des activités comportant une réglementation particulière, notamment les activités de la natation, les sports aériens ou le tir avec armes à feu
de certaines activités dont les conditions de pratiques supposent une qualification ad - hoc : l'escalade, les activités de combat avec coups portés, les sports mécaniques, les activités du cyclisme sur terrain accidenté, les activités utilisant des animaux, les activités nécessitant l'emploi de charges, les activités sur des parcours acrobatiques en hauteur, les activités nautiques

Le titulaire de la spécialité "activités physiques pour tous" du Brevet professionnel exerce son activité de manière autonome quant à sa pratique d'animation au sein de la structure.

Les activités communes aux différents profils d'emploi sont classées en quatre grandes séries non hiérarchisées entre elles :
Conduire ou accompagner un projet d'animation ou d'initiation en encadrant des activités et/ou des projets collectifs,

S'adapter aux personnes dont on est responsable, en assurer leur protection en relation avec d'autres intervenants (co-éducateurs, parents, institutions, partenaires…)

Communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure,

Participer au fonctionnement et à la gestion de la structure employeur (dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure et compte tenu des publics visés).

BPJEPS ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS

L'animateur d'activités sports collectifs exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités « sports collectifs » (mentions : Handball, Hockey sur Gazon, et Rugby à XV, Rugby à XIII), dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il participe à l'accueil physique et téléphonique des différents pratiquants.
Il prend en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics.
Il facilite l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes.
Il oriente les publics vers des solutions adaptées.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il conçoit des actions d'animation intégrant les aspects communs aux différents sports collectifs.
Il apprécie les potentialités des personnes concernées par son action d'animation en sports collectifs.
Il détermine des principes d'actions communs aux sports collectifs.
Il définit des progressions pédagogiques d'animation dans le champ des sports collectifs.
Il conçoit une organisation des espaces de pratique en fonction de ces objectifs.
Il met en œuvre des modes de pratiques innovants et adaptés à la demande des publics.
Il évalue les risques potentiels liés à la pratique des différents sports collectifs.
Il évalue la pertinence des situations et des actions mises en œuvre.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à la gestion et à la promotion des activités de la structure.
Il intervient pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.
Il participe à la mise en place de l'offre d'activités dans le cadre de la structure qui l'emploie.
Il favorise les relations entre la structure qui l'emploie, son environnement et ses publics.
Il participe aux actions de communication à caractère événementiel.
Il propose des outils de communication adaptés.